

# PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LA RÉDUCTION DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS ET LA VALORISATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES FORÊTS TROPICALES

## Profil de programme

### **ARGUMENT**

Les forêts tropicales jouent un rôle déterminant dans l'entretien d'une proportion importante de la biodiversité du monde, en maintenant des options d'utilisation des terres et les ressources en eau, en contribuant au bilan du carbone et en dispensant d'autres services essentiels aux populations tributaires des forêts. L'AIBT de 2006 engage l'OIBT à « *favoriser une meilleure compréhension de la contribution des ..... services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, en vue de d'accroître la capacité des Membres à élaborer des stratégies de renforcement de ces contributions dans le cadre de la gestion durable des forêts... ».*

Les forêts tropicales fournissent un service important en protégeant les bassins versants qui fournissent aux populations des zones boisées comme aux collectivités urbaines une eau de bonne qualité. Certains pays membres de l'OIBT ont mis au point des systèmes de rémunération des services écologiques relevant de la gestion des bassins versants dont pourraient s'inspirer des initiatives similaires dans d'autres pays tropicaux. Les forêts tropicales sont également d'une très grande importance pour la conservation de la biodiversité. Elles renferment davantage d'espèces que tout autre biome et une grande proportion de ces espèces sont menacées. Des services tels que ceux-ci et d'autres, dont notamment le stockage du carbone et la prévention des catastrophes naturelles, peuvent être réalisés simultanément au travers d'une gestion forestière durable.

La déforestation et la dégradation des forêts dans le monde tropical ont fait perdre de leur qualité à de nombreux services écologiques dispensés par les forêts. Il est fréquent en effet que des récoltes de bois opérées dans de mauvaises conditions infligent des dégâts aux arbres rémanents et qu'elles entraînent une érosion et un tassement des sols, cependant que la reconversion des massifs forestiers à d'autres occupations des sols a elle aussi entraînée la perte ou la dégradation de nombre de ces services. L'instauration ou le renforcement de la gestion durable des forêts, de la restauration des terroirs ou paysages forestiers, et les boisements et travaux de requalification et reconstitution des forêts dans de nombreux domaines boisés peuvent jouer un rôle important dans la restauration des services écologiques et la réduction des émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts. L'OIBT compte à son actif des travaux menés avec des pays membres et des partenaires dans lesquels elle a collaboré à ces activités par des projets de terrain, et en a facilité l'exécution par des programmes de renforcement des capacités.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce programme thématique est d'aider à améliorer les moyens d'existence en luttant contre la déforestation et la dégradation forestière et en valorisant les services écologiques ou environnementaux par la gestion durable des forêts tropicales, la restauration des terroirs forestiers, le reboisement et toutes activités connexes.

### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

Le programme thématique sera axé sur quatre domaines stratégiques :

#### **I. Évaluation et diagnostic**

La qualité de la planification des interventions forestières est fonction de la disponibilité et de l'exactitude des données et informations relatives à l'état des ressources forestières et aux facteurs qui les menacent. Les activités devant recevoir un appui dans ce domaine sont les suivantes :

- systèmes d'évaluation, d'observation suivie et de vérification du couvert forestier et des ressources forestières,
- inventaire forestier multi-ressources à caractère pilote,
- estimation des stocks de carbone forestier, comprenant les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts, en s'appuyant pour ce faire sur les outils à disposition,
- bilan des cadres politiques, juridiques et institutionnels de promotion de la conservation de la biodiversité, de la fixation du carbone forestier, de la conservation des bassins versants et d'autres services écologiques obtenus grâce à la gestion durable de la forêt,
- évaluation des statuts fonciers et de l'usufruit de la forêt,
- renforcement des capacités, des institutions et organisation de formations.

## **II. Conditions habilitantes et renforcement des capacités**

Les activités viseront à instituer des cadres politiques, juridiques et institutionnels habilitants et à mettre en place une gouvernance appliquée aux services environnementaux et à la réduction des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts. Elles seront regroupées en quatre domaines : formulation et enrichissement des politiques forestières nationales ; application plus stricte des législations et de la gouvernance forestières ; enseignement de formations ; et formulation de propositions.

## **III. Modèles d'activités**

Le Programme facilitera des projets de mise en œuvre modèle de l'aménagement forestier durable destinés à concrétiser les avantages des services environnementaux, notamment parmi les populations locales.

## **IV. Généralisation et diffusion**

Le programme apportera son appui à des activités consacrées à transposer et à généraliser des projets conçus pour servir de modèles s'agissant des systèmes exploitant les services environnementaux des forêts tropicales. Le programme apportera également un appui aux échanges d'informations et d'enseignements aux plans local, national et international.

Dans ces quatre domaines, l'OIBT aura des interventions complémentaires et transversales devant faciliter le déroulement du Programme de manière intégrée.

## **PRODUITS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Les résultats escomptés de ce programme thématique sont les suivants : (i) un accroissement des superficies forestières mises en aménagement durable et un ralentissement de la déforestation et de la dégradation des forêts productrices de bois tropicaux ; (ii) de meilleures capacités à élaborer et à mettre en œuvre des options politiques et des mécanismes d'incitation en faveur des services environnementaux à travers la gestion durable des forêts ; (iii) une amélioration des moyens d'existence pour les habitants des zones boisées et d'autres acteurs intervenant directement dans l'offre de services environnementaux à travers la gestion durable des forêts tropicales ; (iv) une amélioration des pratiques allant dans le sens d'une plus grande participation des populations à l'offre de services environnementaux obtenus par l'aménagement durable des forêts tropicales, et leur large diffusion ; et (v) une meilleure résilience des

écosystèmes forestiers tropicaux et des populations tributaires des forêts.

**PARTENAIRES ET ORGANISMES COLLABORATEURS PRESENTIS**

Ce programme sera exécuté en étroite coopération avec le Groupe consultatif de la société civile et le Groupe consultatif sur le commerce créés par l'OIBT, ainsi que des organisations et organismes internationaux, régionaux et nationaux pertinents, y compris l'ONU-REDD et le Fonds du Partenariat pour le carbone forestier créé par la Banque mondiale.

**BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS**

Un budget indicatif sur trois ans pour ce programme thématique, devant se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production, serait de 18 millions de dollars EU.

Promis	\$EU 3 500 000
Solde	\$EU 14 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>\$EU 18 000 000</b>

**BAILLEURS DE FONDS PRESENTIS**

Le gouvernement de la Norvège s'est engagé à octroyer 3 500 000 dollars EU. Les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis ont indiqué leur intention de contribuer à ce programme thématique.